



## Preparation d'une AGO de SARL

Par **fmoreau**, le **29/05/2013** à **10:02**

Bonjour,

En tant qu'associé (à 35%), je souhaiterais avoir quelques informations concernant une AGO de Sarl, à laquelle je vais devoir bientôt participer.

Je soupçonne la gérante (majoritaire à 65%) d'avoir volontairement dépensé les bénéfices de la société (et même plus) afin de faire chuter la valeur de mes parts.

En effet les dépenses faites pendant l'exercice 2012 ne me paraissent pas normales:

- presque la moitié des bénéfices de la société ont été dépensés dans les honoraires d'avocat afin de rédiger le rachat de mes parts. Cette opération me paraît ne pas concerner les affaires de la société et donc ce genre d'honoraire devrait être financé par la gérante elle-même, il me semble.

- une autre partie concerne l'augmentation de la gérante du salaire de la gérante (+ de 30% !). Cette augmentation a été accordée pendant l'AG précédente (par malheureusement sous la pression). Par contre cette AG n'a pas respecté le protocole (convocation, ordre du jour etc...), je n'ai pas pu donc me préparer à cette "confrontation".

Puis-je demander l'expertise de ces points à une autorité ? si oui laquelle et qui devra la financer ?

Vue les mauvaises perspectives de l'année 2013 (et la mauvaise gestion de 2012) je voudrais aussi faire réévaluer le salaire de la gérante à la baisse. Est-ce possible et si oui y a-t-il un intérêt puisque la gérante n'acceptera pas ?

Enfin sous ces conditions je ne pense pas donner le quitus a la gerante, mais j'aimerais en connaitre les consequences exactes.

Merci pour votre aide.